



CHAMPIONNAT FOOT à 7

DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MAYENNE



Règlement Saison 2024-2025

Épreuve

Article 1 :

Le District de la Mayenne organise, chaque saison sportive, une compétition de Football à 7. Cette compétition complète les compétitions de Football à 11 principalement pour les clubs qui ne parviendraient pas à faire d'équipe à 11 ou pour les clubs ayant des effectifs intermédiaires qui empêchent l'engagement d'équipes supplémentaires à 11.

Engagements

Article 2 :

Un club en entente peut participer à cette compétition.

Chaque club ne peut engager qu'une seule équipe.

Le Comité de Direction se réserve le droit de refuser l'inscription d'un club.

Modalités de l'épreuve

Article 3 :

Le championnat peut se disputer par match aller-retour ou sous toute autre forme.

La formule du championnat est déterminée en fonction du nombre d'équipes engagées.

La composition des poules et divisions peut être modifiée pour des raisons d'organisations

Le Championnat départemental de Foot à 7 est organisé en plusieurs phases.

Calendrier et occupations des terrains

Article 4 :

Le calendrier est établi par la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions.

Les matchs se déroulent sur l'installation sportive à l'heure du créneau déterminé par le club recevant au moment de l'inscription ou suivant l'occupation des terrains.

Qualifications et licences

Article 5 :

Qualification pour participer à un match : même réglementation que pour le championnat à 11.

Pour les clubs participant à un championnat de Ligue, AUCUN joueur ayant participé à une rencontre de Ligue ne peut être autorisé à être inscrit sur une feuille de match de Football à 7. Si tel était le cas le match sera perdu par pénalités.

Article 6 :

Présentation des licences et vérification de l'identité des joueurs : même réglementation que pour le championnat à 11.

Composition des équipes

Article 7 :

Pour l'ensemble de la compétition, les clubs peuvent faire figurer sur la feuille de match 7 joueurs et 3 remplaçants.

Tout joueur devra être licencié pour son club, et être régulièrement qualifié pour le club qu'il représente.

2 Dirigeants sur le banc de touche maximum. La présence d'au moins un dirigeant est obligatoire.

L'un des 3 remplaçants peut exercer la fonction d'arbitre assistant durant la rencontre.

Réserves, réclamations, appels

Article 8

Les réserves sur qualifications de joueurs, terrain, questions techniques, etc. doivent être faites dans les conditions prévues par les articles 142 à 146 des Règlements Généraux de la FFF.

Arbitrage

Article 9 :

Les arbitres sont bénévoles pour le lancement de la compétition.
Il n'y a pas de hors-jeu en Foot à 7.

Heure et durée des matchs

Article 10 :

La durée de la partie est de 60 minutes partagée en deux périodes de 30 minutes séparées par une mi-temps de 10 minutes. La fin de celles-ci doit avoir lieu sur une sortie de balle (6m, touche, corner, but pour ne pas couper une action en plein milieu).

Dans la mesure du possible, le ou les joueurs/dirigeants qui surveillent le chronomètre annonceront aux joueurs sur le terrain que les 30 minutes sont atteintes et qu'il s'agit de la dernière action à jouer.

Il n'y a pas d'arrêt de jeu. Le temps est pris par chaque équipe afin d'éviter toutes contestations.

Retour de la feuille de match

Article 11 :

Les dispositions de l'article 28 des Règlements des Championnats Régionaux et Départementaux des Pays de la Loire s'appliquent à cette compétition.

Forfait

Article 12 :

Le forfait d'une équipe dûment constaté et enregistré par la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions n'est pas pénalisé d'une amende selon le barème en vigueur pour cette première année.

Délégués

Article 13 :

Le District peut être représenté par l'un des membres du Comité de Direction, de la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions ou toute personne dûment mandatée.

Frais financiers

Article 14 :

Le droit d'engagement est prélevé sur le compte du club en début de saison.

Les frais de déplacements des équipes sont à la charge des clubs.

Finale

Article 15 :

Une finale pourra être organisée pour déterminer le champion. Elle se jouera sur les installations d'un club support choisi par le Comité de Direction.

À ce titre, Le District de la Mayenne est l'organisateur de la finale y compris de l'animation.

Divers

Article 16 :

Les Règlements de la F.F.F., de la Ligue de Football des Pays de la Loire et les Règlements des Championnats Régionaux et Départementaux des Pays de la Loire sont applicables pour tous les cas non prévus au présent règlement.

Date d'effet : 1^{er} octobre 2024

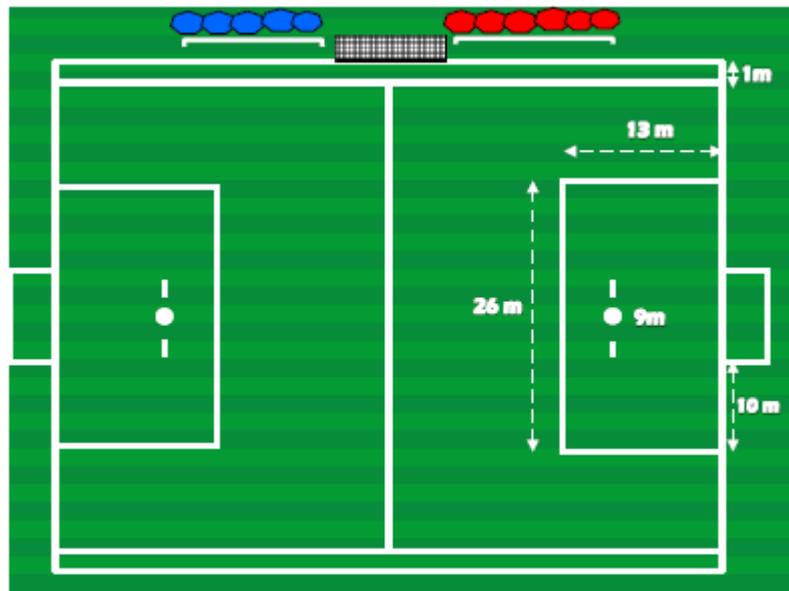
ANNEXE – RÈGLEMENT FOOT A 7 – LOI DU JEU

Le foot à 7 utilise les règles définies par les lois du jeu du football à 11.

Les modifications apportées permettent de simplifier les règles et de privilégier le jeu offensif.



LOI 1 – LE TERRAIN DE JEU



Le terrain de jeu est rectangulaire avec les dimensions suivantes :

Le terrain doit avoir les dimensions suivantes : longueur 60 à 70 mètres, largeur : 45 à 55 mètres, (tolérance de 3 mètres de plus ou de moins).

Ces dimensions correspondent à un demi-terrain de football à 11.

Les dimensions des buts sont de 6 x 2,10 mètres. Ils doivent être fixés au sol, sur la ligne de touche du terrain à onze de préférence (les buts pivotants sont recommandés).

Deux lignes sont tracées perpendiculairement à la ligne de but, à 10 m de chaque montant du but. Ces lignes avancent sur le terrain sur une distance de 13 m et sont réunies par une ligne tracée parallèlement à la ligne de but. L'espace délimité par ces lignes et la ligne de but est appelé surface de réparation

Le point de réparation (pénalty) est placé à 9 mètres de la ligne du but.



LOI 2 – LE BALLON

Le ballon utilisé est celui prévu par la loi II du règlement à 11 (taille 5).



LOI 3 – NOMBRE DE JOUEURS

La partie sera jouée par 2 équipes de 7 joueurs chacune dont un sera gardien de but, plus 3 remplaçants.

Les changements de joueurs sont illimités et peuvent s'effectuer à tout moment de la partie, le joueur sortant croisant le joueur entrant derrière le but de son équipe, à condition d'attendre un arrêt de jeu.

Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants.

Le minimum de joueurs nécessaires pour disputer une rencontre est de 5.

Une équipe en présentant moins de joueurs est déclarée forfait.



LOI 4 – ÉQUIPEMENT DES JOUEURS

Chaque joueur d'une même équipe porte un équipement identique à l'exception du gardien de but, portant une tenue de couleur différente de celle des 2 équipes.

Le port des objets dangereux est interdit (montres, bracelets, chaînes, piercing...).

En fonction du terrain, les joueurs portent des chaussures à crampons moulés (terrains en herbe), à crampons multiples (terrains stabilisés), les chaussures de basket et de tennis sont tolérées.

Le port du protège-tibia est obligatoire.



LOI 5 – ARBITRE / LOI 6 – AUTRES ARBITRES / LOI 7 – DUREE DE LA PARTIE

Cf RI de la compétition.

LOI 8 – COUP D'ENVOI

Les 2 équipes, par l'intermédiaire des capitaines, procèdent au choix du coup d'envoi ou du camp (tirage au sort possible). Les joueurs sont dans chaque camp respectif, l'équipe qui n'a pas le coup d'envoi se tient à 6 m du ballon. Le ballon est placé au centre du terrain, peut-être donné en arrière et est en jeu dès qu'il a bougé.

LOI 9 – BALLON EN JEU ET HORS DU JEU

Le ballon ne sera plus en jeu dès lors qu'il aura franchi entièrement les limites du terrain. Il faut insister sur le fait que les lignes font partie des surfaces qu'elles délimitent (loi I) ; par conséquent, un ballon se trouvant sur la ligne de but ou de touche est toujours en jeu.

LOI 10 – DETERMINE L'ISSUE D'UNE RENCONTRE

Un but est valablement marqué quand le ballon aura entièrement franchi la ligne de but (en l'air ou au sol) entre les montants et sous la barre transversale.

LOI 11 – HORS-JEU

Il n'y a pas de hors-jeu en Foot à 7.

LOI 12 – FAUTES ET INCORRECTIONS

En cas de passe bottée au gardien par l'un des joueurs de son équipe, ce dernier ne pourra pas s'en saisir à la main, mais uniquement le jouer au pied.

Pour toutes fautes en dehors de la surface de réparation qui mette en danger l'intégrité physique de son adversaire, un coup de pied de réparation à 13 mètres sans mur contre l'équipe du joueur fautif.

LOI 13 – COUP FRANC

Tous les coups francs sont directs, et un but peut être inscrit directement sur coup franc contre l'équipe adverse. Les joueurs adverses devront se tenir à 6 mètres du ballon. L'équipe recevant sera chargée de marquer les 13m par une pose d'un cône ou une marque de peinture ou autre.

Tous les coups francs dans la zone qui va de la ligne de but jusqu'à 13m de celle-ci, en dehors de la surface désignée face au but, sont ramenés sur la ligne des 13m sans mur de l'équipe défendant à 13m.

Sur les coups francs, aucun contact n'est toléré sur le gardien, sinon coup franc à l'équipe du gardien.

LOI 14 – PENALTY

Le pénalty est accordé pour une faute dans la surface de réparation (surface des 13 mètres x 26 mètres). Le ballon sera placé à une distance de 9 mètres de la ligne de but, en face des buts. Le joueur doit botter le ballon en avant et ne pas le rejouer avant qu'il ait été touché par un autre joueur. Le gardien de but doit rester sur sa ligne entre les 2 montants. Les autres joueurs se tiendront en dehors de la ligne des 13 mètres.

LOI 15 – RENTREE DE TOUCHE

Elle est effectuée à la main comme pour le football à 11.

LOI 16 – COUP DE PIED DE BUT

Lorsque le ballon est sorti du terrain par la ligne de but (en dehors des buts) après avoir été touché en dernier par un joueur de l'équipe attaquante, c'est une sortie de but.

Pour la remise en jeu, les joueurs de l'équipe adverse devront se trouver en dehors de la surface de réparation des 13 mètres. Le gardien effectue cette remise en jeu à la main (jeu rapide).

Dans tous les cas le ballon n'est pas obligé de sortir de la surface pour être en jeu.

Un but marqué directement n'est pas valable, il doit être au minimum touché une fois par un joueur de champ.

LOI 17 – CORNER

Le jeu sera repris par un corner lorsque le ballon est sorti du terrain par la ligne de but (en dehors des buts) après avoir été touché en dernier par un joueur de l'équipe défendant. Pour l'exécution, les joueurs de l'équipe adverse doivent se trouver à 6 mètres du ballon. Le ballon est en jeu après avoir bougé.